

INVITATION

ÉTABLISSEMENT DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL : RÉDUIRE L'ABSENTÉISME LIÉ AUX LOMBALGIES OU AUX TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES, C'EST POSSIBLE !



ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES PRATIQUES ET EXEMPLES CONCRETS

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

— 9h30 à 12h30 —

NOVOTEL ORLÉANS-LA SOURCE

S'inscrire

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont fréquents et en augmentation chez les salariés du secteur de l'aide et des soins à la personne.

Comment agir efficacement pour améliorer les conditions de travail quand les ressources manquent ? Par quoi commencer ? Quelle organisation mettre en place pour obtenir des résultats visibles ? Quels outils et acteurs mobiliser ? Comment préserver la santé des personnels tout en optimisant la qualité des soins ?... Autant de questions pour lesquelles certains établissements de la région ont déjà identifié des réponses ou des pistes de solutions.

Nous vous invitons à une session d'échanges d'expériences entre professionnels des établissements du secteur sanitaire et médico-social.

Pour qui



Directeurs de structures et animateurs
prévention
(la participation en binôme est souhaitée)

Objectif



Identifier les clés de réussite pour
développer et ancrer la démarche de
prévention des TMS dans l'établissement

Format



Courte présentation suivie d'échanges
d'expériences entre les participants
(sous format d'un world café)

Conditions d'accès



Participation gratuite
Minimum requis de 15 participants pour
garantir la qualité des échanges

— PROGRAMME —

> **09h00** – Accueil café, viennoiseries

> **09h30** – Prévention des lombalgies et des TMS

- Les dernières statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social
- Les incontournables / recommandations pour une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels efficace

> **10h00** – Echanges d'expériences pratiques autour des 3 points suivants :

- L'organisation mise en place pour faire vivre une démarche de prévention des TMS dans un établissement
- Les modalités d'implication du personnel dans la démarche de prévention des TMS
- Les actions mises en place pour protéger la santé des salariés

> **12h00** – Synthèse des échanges

> **12h30** – Fin de la rencontre

Déjeuner sur place pour permettre la poursuite des échanges